

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC383

présenté par

Mme Pollet, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bilde, Mme Blanc, M. Chudeau,  
Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul et Mme Parmentier

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	100	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	100
<b>TOTAUX</b>	100	100
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à assurer la continuité de la transmission de notre patrimoine. De nombreux monuments et notamment des statues sont vandalisés, saccagés alors qu'ils sont le signe fort de notre patrimoine. Face à ce vandalisme, parfois motivé par une haine de notre histoire, il est nécessaire d'avoir de mesures fortes afin de sauvegarder notre héritage culturel. Les statues racontent l'histoire de France, les détériorer c'est désavouer notre héritage.

Cet amendement entend attribuer 100 euros à l'action 01 « Monuments Historiques et patrimoine monumental » du programme 175 « Patrimoines » au détriment de l'action 06 « Fonctions de soutien du ministère » au sein du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».